

Résolution présentée par la délégation de la République de Corée du Sud

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Votation à l'AG évaluant la légitimité d'un conflit pour rétablir l'ordre mondial menacé
L'Assemblée Générale,	
Indignée	en raison du nombre croissant de conflits qui, aux quatre coins du globe, remettent en cause l'ordre mondial en raison des inégalités provenant d'alliés et des jeux d'alliance,
Sidérée	par les énormes écarts militaires, financiers et humanitaires entre les pays en situation de conflit causés en grande partie par des monopoles de certaines grandes puissances dans le monde, ce qui amène à une situation asymétrique,
Rappelant	qu'un conflit dont les bases reposent sur un rapport asymétrique des forces est éthiquement non juste et dévastateur humainement parlant, encore plus si un pays par le biais de sa puissance économique dispose des pleins pouvoirs en situation de guerre,
Constatant	que dans certaines guerres, la force militaire mobilisée et la durée du conflit est beaucoup trop grande et longue à cause de la perpétuation constante des aides extérieures avec l'exemple du conflit entre la Russie et l'Ukraine où le soutien international à Kiev a atteint plus de 300 milliards d'euros depuis février 2022,
Stupéfaite	que le nombre, la qualité et le type d'armement (ex: missiles) diffèrent beaucoup trop d'une nation à l'autre lors d'un conflit, ainsi, la Corée du Sud, ne possède pas l'arme nucléaire alors que son voisin, la Corée du Nord la possède et en fait usage constamment dans ces menaces infructueuses face à cette brave nation,
Décide	de créer une votation onusienne permettant d'évaluer la légitimité d'un conflit posant le cadre suivant ; <ul style="list-style-type: none">- un jugement de la légitimité d'un conflit grâce à l'examen des sources de renforts provenant des forces alliées, des faits et événements et de la situation globale lors du vote ; sans aborder la question: "si le pays a le droit d'attaquer";- d'instaurer un vote anonyme à l'Assemblée Générale nécessitant une majorité qualifiée pour légitimer ou non un conflit afin de palier à la pression pouvant être infligée aux nations lors de votes;- de punir selon une décision prise au cas par cas par des membres permanents de l'assemblée générale (États) ou non permanents (ONG, experts...) les pays qui interviendraient dans une guerre jugée illégitime d'embargos, de sanctions économiques, militaires ou ceux qui seraient tentés d'aider les pays agresseurs.

Le texte français fait foi